

### ACTUALITÉ

Page 2

#### ■ En bref

Page 4

#### ■ Ile-de-France

Entretien avec Hirbod Dehghani-Azar

#### Le barreau de Paris met l'accent sur la médiation

Propos recueillis par Jonathan Vayr

### JURISPRUDENCE

Page 6

#### ■ Constitutionnel

Pierre Mouzet

#### Le cumul des responsabilités pénale et financière du candidat à l'élection présidentielle (Cons. const., 17 mai 2019)

### CULTURE

Page 16

#### ■ Bibliographie

Céline Slobodansky

#### Sororité, j'écris ton nom

## ACTUALITÉ Ile-de-France



### Le barreau de Paris met l'accent sur la médiation <sup>148g0</sup>

Entretien avec Hirbod DEGHANI-AZAR, avocat au barreau de Paris

Propos recueillis par Jonathan VAYR

Le 3 juin 2019, le barreau de Paris a inauguré une nouvelle plate-forme dédiée aux modes alternatifs de résolution des différends (MARD). Par cette initiative, l'Ordre souhaite continuer la promotion de ces nouveaux outils tant auprès des avocats que du grand public.

Avec la promulgation de la loi de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle, le 18 novembre 2016, l'État a accéléré un mouvement entamé depuis maintenant deux décennies, à savoir les alternatives à la saisine du juge. L'engorgement des tribunaux et les réductions du budget de la justice n'y sont évidemment pas étrangers, mais on peut aussi voir cette impulsion comme une opportunité pour le justiciable de profiter potentiellement de délais réduits et d'une gestion plus apaisée des litiges entre les parties. Le lancement d'une plateforme consacrée à la médiation au cours de l'été 2019 permet au Barreau de Paris de s'inscrire lui aussi dans la promotion des modes alternatifs de résolution des conflits (et de suivre le sillage du CNB qui avait lancé une initiative similaire en 2018) : médiation bien sûr, mais aussi arbitrage, conciliation ou négociation.

À travers cette plate-forme, l'objectif de l'Ordre est en premier lieu de s'adresser aux avocats parisiens pour leur faire prendre conscience de l'enjeu d'un nouveau marché qui s'ouvre à eux et qui va prendre de l'ampleur dans le futur. Il s'agit d'un espace gratuit qui offre la possibilité de créer des dossiers, de collaborer avec d'autres avocats et d'accéder au service « e-MARD » avec des outils de gestion de médiation ainsi qu'un « greffe » de la médiation en ligne. Le tout de manière complètement sécurisé. En parallèle, le barreau a aussi lancé un site pour le grand public qui présente le déroulement d'une médiation, ses avantages et le rôle qu'y joue un avocat (qu'il soit médiateur ou accompagnant). Le site propose aussi un annuaire des avocats médiateurs et un accès à la médiation de la consommation en cas de litiges d'honoraires avec un avocat. Entretien avec Hirbod Dehghani-Azar, membre du Conseil de l'ordre.

KIOSQUE  
Lextenso

Votre revue OFFERTE  
sur tous vos écrans

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com  
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris  
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com  
12, place Dauphine - 75001 Paris  
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le  
Quotidien  
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com  
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris  
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi  
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com  
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris  
Tél. : 01 42 34 52 34